

Informations de base	
2020/2726(DEA) DEA - Procédure d'acte délégué	Procédure terminée - acte délégué entre en vigueur
Critères dont l'AEMF devrait tenir compte pour déterminer si une contrepartie centrale établie dans un pays tiers présente une importance systémique ou est susceptible de présenter à l'avenir une importance systémique pour la stabilité financière de l'Union ou d'un ou de plusieurs de ses États membres Complétant 2010/0250(COD) Subject 2.50.03 Marchés financiers, bourse, OPCVM, investissements, valeurs mobilières 2.50.08 Services financiers, information financière et contrôle des comptes 2.50.10 Surveillance financière	

Portail de documentation				
Parlement Européen				
Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Recommandation de non-objection à l'acte délégué avant expiration du délai		B9-0252/2020	09/09/2020	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T9-0215/2020	16/09/2020	
Commission Européenne				
Type de document	Référence		Date	Résumé
Document de base non législatif	C(2020)04892		14/07/2020	